

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. III, n. 8

MONTRÉAL

Avril 1945

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE

- S.E. Mgr Antoniutti** Un diptyque canadien..... 225
Marcel-M. Dugal Sainteté et bonne volonté..... 227

MORALE

- Roger Marien** L'humilité..... 235
Raymond Charland Le Dimanche et les Religieux.... 240
Albert Saint-Pierre La conscience scrupuleuse..... 242

DROIT DES RELIGIEUX

- Adrien Malo** Rome et le juste salaire..... 247

LITURGIE

- Jos.-Henri Fournier** L'oraison des litanies mariales... 249

TEXTE SPIRITUEL

- Édouard Parent** Réforme de l'homme intérieur .. 251

Chronique — Consultations — Comptes rendus

La VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de septembre à juin, en fascicule de 32 pages. Abonnement: \$1.25 par année.

Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Enregistré au Canada comme matière postale de seconde classe.



Rédaction : 3113, avenue Guyard, Montréal.

Administration : C.P. 1515, Place d'Armes, Montréal.

Directeur : R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction : S.E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr Ulric PERRON, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général.

Secrétaire : R.P. Jorges MASSÉ, O.F.M.

Administrateur-gérant : M. J.-Charles DUMONT.

Avis concernant les Consultations.

1. — Le service des consultations ne tiendra compte que des lettres qui porteront une signature.
2. — La revue ne publiera que les consultations réunissant les conditions suivantes:
Présentations par les supérieurs, sauf les consultations par les prêtres;
Utilité pour le bien général de la revue;
Absence d'opposition du consultant.

Nihil obstat :
Hadrianus MALO, O.F.M.

Imprimatur :
† Josephus CHARBONNEAU

Marianopoli, die 1a aprilii 1945

UN DIPTYQUE CANADIEN

Avec le même titre, dans la même couverture, sous le même symbole, pour la même cause, de même inspiration, par le même auteur, nous arrive un volume¹ qui tout naturellement forme le pendant de celui qui porte le titre de *Sub umbra Petri* et qui fut présenté par la VCR 3, 33. Dans ses 230 pages il porte la teneur de vingt-cinq textes choisis parmi ceux que l'active et brillante délégation de Son Excellence Monseigneur Ildebrando Antoniutti lui a fourni l'occasion de prononcer devant des auditoires de langue anglaise.

L'étendue de l'itinéraire et la variété des sujets en font le charme. Ils manifestent le cœur innombrable de l'Église catholique, « la sollicitude quotidienne et le souci de toutes les Églises » (2 Cor 11, 28) des ministres authentiques qui à la suite du bon Pasteur et à la manière de saint Paul se dépensent sans merci pour le salut des âmes.

Dans le domaine géographique nous voyageons d'Antigonish et Terre-Neuve jusqu'à Victoria, du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux extrémités de la terre (p. 84). Toutes les villes importantes y reçoivent leur part d'apostolat : Ottawa, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, London, Midland et Saint-Jean, Havre-de-Grâce, Saint-Georges de Terre-Neuve. L'Église-mère de toutes ces Églises, Québec, n'est pas oubliée (p. 83).

Dans le domaine doctrinal nous entendons l'écho des grandes préoccupations de l'Église dans les temps présents. C'est le pape Pie XI dans *Sorrow in Christendom* p. 15, Pie XII dans *We have a Pope* p. 31 ; c'est la hiérarchie catholique et canadienne dans *Episcopal Authority* p. 105, *The Good Shepherd* p. 113, *Throne of Mercy and Truth* p. 173, *Spring in Kingston Archdiocese* p. 225 ; c'est l'Action Catholique dans *Builders of better things* p. 9 ; c'est l'action sociale dans *Masters of their own Destiny* p. 199 ; c'est l'action missionnaire dans *From Sea to Sea* p. 79, *Soldiers of Christ* p. 121, *The Word of God is glorified* p. 209 ; c'est la vie des associations catholiques comme *Holy Name Society* pp. 67 et 73, *Legion of Mary* p. 139 ; c'est la liturgie dans *Stay with us*,

1. MGR. ILDEBRANDO ANTONIUTTI, *Sub umbra Petri*. Ottawa 1944. 230pp. 21cm.

o Lord p. 99, A Temple of God p. 183 ; c'est l'éducation dans Crisis of Culture p. 37, Strengthened by Virtue and Doctrine p. 47 ; c'est le séminaire dans Goodness, Discipline and Knowledge p. 147 ; c'est le journalisme dans An Apostolate, a School, a Combat p. 89...

Partout règnent un sain optimisme, une connaissance étendue des saintes Écritures et un dévouement toujours en éveil pour la cause du Saint-Siège. Recueillons trois pensées : La première confie à l'histoire que Rome fut la première puissance à envoyer au Canada un représentant officiel. La deuxième enrichit l'apologétique du témoignage de Marconi : " I have been studying electricity for forty years and I cannot yet say exactly what electricity is. I have been studying the Hertzian waves for forty years and I have not been able yet to determine their intimate nature. For forty years I have been making experiments on radio transmission and even now, I feel that there is a world of mystery which surrounds me. The reason is that, after all the studies and the investigations, man finds himself before a door upon which is written : GOD. At this point he must bow his head and adore in silence " (p. 53). La troisième enregistre cet émouvant témoignage : " I saw the glory of the missionaries " (p. 82).

Avec son frère littéraire, ce volume forme un diptyque précieux qui en raison de son objet, de sa signification et surtout de sa provenance restera toujours cher au cœur canadien.

Montréal

ADRIEN MALO, O.F.M.

COMPTE RENDU

BARTHAS, CHANOINE C., *Il était trois petits enfants*. Toulouse, Apostolat de la Prière, 1942. (Réimpr. Montréal, Éditions Fides, 1945.) 224pp. 22.5cm. \$ 1.25 ; par la poste \$ 1.35.

Il était trois petits enfants est la traduction française pour enfant du célèbre volume qui a pour titre : *Fatima, Merveille inouïe*. On y raconte les apparitions merveilleuses de la Ste Vierge avec tous les phénomènes atmosphériques incroyables que purent constater 70 000 personnes ; on y voit le beau message de paix et de pénitence que la Ste Vierge a apporté au monde. Ce livre explique bien la situation de certains pays qui ont ou n'ont pas tenu compte de ces aversissements. C'est un beau cadeau à offrir à la jeunesse et il faudrait qu'un exemplaire entre dans chaque famille.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

SAINTETÉ ET BONNE VOLONTÉ¹

Qu'est-ce qu'un bon religieux ? — se demande l'Auteur de l'Imitation. Et nous connaissons sa réponse : « C'est un chrétien toujours occupé à tendre à la perfection ». A ce compte, grâce à Dieu, les bons religieux ne manquent pas, encore que plusieurs n'atteignent point d'emblée le sommet de la perfection. Qui s'en offusquerait oublierait que « la sainteté n'est pas un jeu d'enfant ni l'œuvre d'un jour. » La taille morale comme la stature physique croissent insensiblement. Le cas de sainte Colette, devenue grande fille subitement à quatorze ans, reste exceptionnel. Et on peut compter les privilégiés qui ont été renversés sur le chemin de Damas. Dans l'économie ordinaire de la Providence, la montée du Carmel s'opère avec une lenteur qui fait le tourment des âmes ardentes qui voudraient brûler les étapes.

Le grand S. Paul lui-même a connu ce tourment. « Je trouve donc cette loi en moi : quand je veux faire le bien, le mal est près de moi. Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur : mais je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de ma raison, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres. Malheureux que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? »

Qui, à certain jour de haute tension spirituelle, n'a poussé le même cri ? Directeur expérimenté, habitué à se pencher sur les âmes, le R. P. MARTIAL LEKEUX, l'auteur réputé de *MES CLOITRES dans la TEMPETE* et de *MAGGY*, a entendu l'appel inquiet de celles qui cherchent Dieu dans la sincérité de leur cœur. Pour orienter leur envol et soutenir leur courage, il a écrit un opuscule de 150 pages *SAINTETÉ et BONNE VOLONTÉ* que viennent de rééditer les presses franciscaines de Montréal. « L'exposé est en tout conforme à la doctrine de l'Église et à l'enseignement des meilleurs auteurs spirituels, affirme dans la préface monseigneur Heylen, évêque de Namur. La densité un peu touffue de l'ouvrage ne permet guère de le résumer. Essayons cependant d'en dégager les idées maîtresses pour le profit des lecteurs de la *VIE des Communautés*.

1. En vente à la Librairie Saint-François, 2107, rue Dorchester ouest, Montréal 25. P.Q. prix 65s.

- I — De par la volonté de Dieu tous sont appelés à la sainteté ;
 II — Il va de soi qu'elle est possible ;
 III — Elle se ramène à la bonne volonté de l'homme laquelle s'efforce de s'identifier à la volonté de Dieu ;
 IV — Dès lors comment Dieu pourrait-il refuser sa grâce toute puissante à la bonne volonté qui s'appuie

- a) sur la prière
 b) sur les sacrements
 c) sur l'oraison

On connaît la manière du P. Martial Lekeux. Ancien lieutenant de la Grande guerre, il va droit au but et ne mâche pas ses mots. On le suit sans fatigue, entraîné qu'on est par la richesse de la pensée. L'imprévue des comparaisons, la vivacité, l'allure toute militaire du style qui n'exclut ni l'émotion ni la bonne humeur.

I — L'Appel à la sainteté.

Dieu est notre premier principe et notre dernière fin. Voilà qui fonde tous les droits de Dieu et crée tous les devoirs de l'homme.

« L'homme est issu de l'amour de Dieu : sa fin, sa perfection, c'est de rejoindre Dieu et de s'abîmer en lui, son principe et son terme par un parfait amour. « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces ». Par un prodige de bonté, Dieu a voulu joindre l'exemple au précepte. « Il a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique », non seulement comme intermédiaire indispensable mais comme modèle vivant de toute perfection. « Je vous ai donné l'exemple, s'écrie le Maître, afin que vous alliez et que vous fassiez de même. Et un jour il ira jusqu'au bout de sa pensée : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. » Dans son encyclique pour le IIIe centenaire de S. François de Salles, le pape Pie XI nous a fixés sur le sens de ces paroles. « Nul ne peut estimer que cette invitation s'adresse à un petit nombre spécialement choisi et qu'il soit permis aux autres de rester dans un degré inférieur de vertu. Cette loi oblige, comme il est clair, absolument tout le monde, sans aucune exception ».

A ceux qui s'écrient : « A l'impossible nul n'est tenu », S. Thomas répond : « La loi divine ne commande pas l'impossible. Or

elle commande la perfection. Il est donc clair qu'on peut dès cette vie arriver à la perfection ». « Nous serons punis en purgatoire, affirme Dom Louismet, dans la mesure où nous aurons manqué de réaliser la plénitude et la perfection de la vie chrétienne, à laquelle tous sont appelés ici-bas. »

Mais surgit ici une autre objection plus subtile. Vouloir faire des saints avec tout le monde, n'est pas unir ce que Dieu a séparé, confondre les conseils et les préceptes.

Il importe de retenir la réponse du docteur Angélique : « Nécessairement et essentiellement la perfection de la vie chrétienne consiste dans la charité... Secondairement et instrumentalement, la perfection consiste dans les conseils ; en d'autres termes, ceux-ci sont seulement des instruments précieux pour y parvenir... » « Puisque ce ne sont que des moyens, il est clair qu'ils ne s'imposent pas par eux-mêmes, mais seulement dans la mesure où ils peuvent être nécessaires pour atteindre la fin, et que chacun est libre de choisir ceux qu'il estime les plus pratiques pour lui... »

« Le religieux, continue le P. Martial, a choisi de chercher la perception par les trois vœux et sous la forme déterminée par sa règle. Il assume une nouvelle obligation d'y tendre de par la vertu de religion. Mais cela ne signifie nullement que les autres n'aient pas l'obligation primitive et générale de poursuivre, par quelques moyens que ce soit, la perfection de la vie chrétienne... »

II — La sainteté est possible

Voilà bien établie l'obligation pour tous de tendre à la sainteté. Mais est-il possible d'y atteindre en fait ? — Pourquoi pas ? Puisque tous ceux qui font réellement leur possible pour plaire à Dieu et correspondre à la grâce sont dans la voie de la sainteté. Certes cette possibilité dépend de bien des facteurs : l'âge, la santé, le tempérament, les talents, la vocation. Dieu sait ce qu'il a départi à chacun et ce qu'il est en droit d'attendre. En tout cas, vous déployez au service de Dieu le maximum de bonne volonté : sachez qu'il n'exige rien de plus et, qu'à ses yeux, vous êtes canonisés. Les hommes pourront en juger autrement. Ils mesureront votre auréole à leur goût et à leur gré. Peu vous importe, si vous avez pour vous celui qui scrute les reins et les cœurs et qui défend de juger, c'est-à-dire de préjuger. Il nous prévient même qu'il renversera notre échelle des valeurs : « Les premiers seront les

derniers et les derniers seront les premiers ». Il commence souvent en cette vie même.

Bernadette Soubirous, le curé d'Ars, sainte Thérèse de l'Enfant Jésus n'ont pas fini d'étonner le monde : où est la proportion entre leur préparation intellectuelle et la haute mission qui leur a été confiée ? Et le Saint-Esprit continue d'exalter les humbles et de porter au faite de la sainteté toutes les âmes de bonne volonté. Des documents irrécusables nous apprennent qu'à l'heure actuelle bon nombre de soldats vivent et meurent comme des héros et des saints. « C'est donc que la sainteté est possible à tout homme, quelle que soit sa nature et quelle que soit sa condition : parce qu'elle est indépendante de l'une et de l'autre. »

III — Sainteté égale bonne volonté

La sainteté n'est autre que la bonne volonté. Tout notre effort doit donc consister à discipliner la volonté par le renoncement et à l'ajuster à la volonté de Dieu. Le Maître n'en érige pas moins : « Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il se renonce, qu'il porte sa croix et qu'il me suive ». Or porter sa croix, c'est faire bon accueil à la souffrance, c'est mortifier son corps, son âme, son esprit, son cœur, sa volonté, son amour propre sous tous ses déguisements. Bref, c'est dépouiller le vieil homme, comme parle saint Paul, pour revêtir l'homme nouveau, c'est-à-dire Jésus-Christ.

« C'est ici naturellement que beaucoup s'effraient et se dérobent. L'abnégation est un mot qui rend un son pénible à nos oreilles. A voir ces régions arides qu'il faudrait traverser pour arriver aux cimes, une foule d'âmes se découragent et restent en place ». « Hommes de peu de foi, s'écrie Notre-Seigneur, pourquoi tremblez-vous ? Mon joug est doux et mon fardeau léger ». Et le saint curé d'Ars, qui parlait d'expérience, confirme ainsi l'affirmation du Maître : « Dans le chemin de la croix, il n'y a que le premier pas qui coûte. C'est la crainte de la croix qui est notre plus grande croix ». Gardons-nous toutefois de confondre le moyen avec la fin. La fin à obtenir coûte que coûte, c'est la charité, l'essence de la sainteté. « Aimer Dieu c'est vouloir ce que Dieu veut ». C'est mouler sa volonté sur celle de Dieu, toujours interroger celle-ci avant de mouvoir celle-là, en sorte que le bien de Dieu soit notre bien propre et le mal de Dieu, c'est-à-dire le péché, notre

propre mal ... Et cette conformité deviendra parfaite, deviendra sainteté, quand elle sera poussée jusqu'à l'identification ».

Et ici notre auteur se devait de faire une mise au point qui empêchera maint candidat à la sainteté de vouloir aller trop vite et de se décourager pour des fautes plus apparentes que réelles. « Mais cette heureuse pacification est le résultat suprême de toute une vie d'efforts. Elle est rarement opérée en perfection. Même chez les grands saints, Dieu laisse souvent subsister quelques racines rebelles de défauts naturels, pour les garder dans l'humilité et leur assurer la sainte persécution. Grâce à Dieu, ce n'est pas cette perfection absolue qui est exigée de nous : jamais une faute involontaire, une réaction réflexe ne nous seront imputées. Ce à quoi nous devons tendre, c'est que notre bonne volonté informe tous nos actes libres : les actes volontaires, qui précisément dépendent d'elle immédiatement. Et cela nous est possible à tous, du moment que nous prenons les moyens voulus pour aviver en nous la bonne disposition foncière et pour la mettre en œuvre : du moment que nous faisons tout notre possible ».

IV — Moyens pour arriver à la sainteté

C'est une vérité que le moindre degré de grâce sanctifiante l'emporte sur la création de milliers de mondes. Un saint est le chef-d'œuvre de la puissance et de l'amour de Dieu. Seul l'Auteur de toute sainteté peut agir sur les âmes, les disposer à son gré, les transformer, les diviniser. « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis », proclame S. Paul.

Or, sa grâce, a) Dieu l'accorde à la prière ;

b) Il la répand par le canal des sacrements ;

c) Il la prodigue aux âmes d'oraison.

a) Prière. Que pouvons-nous faire, seuls ? — Absolument rien, répond Notre-Seigneur. — Et appuyés sur la prière ? — Absolument tout, enseignent l'Écriture et la Tradition. La prière est de nécessité de moyen. « Il faut toujours prier », affirme celui qui est la vérité. La conversion du cœur, la sanctification de l'âme, le salut éternel sont avant tout l'œuvre de la grâce. « Demandez et vous recevrez. Le ciel souffre violence, ce sont les violents qui l'emportent. Entendez : les courageux, les humbles, les forts qui

sont capables de ployer le genou, d'ouvrir la bouche, de lancer vers le Tout-puissant des cris qui ébranlent le ciel et la terre. On a trop vite fait de crier à l'impossibilité de la loi morale. Le Concile de Trente a rétabli la vérité. « Dieu ne commande pas l'impossible, mais en commandant il nous avertit de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas, afin que par son aide nous le puissions ». « Vous venez d'avouer votre impuissance, réplique le P. Martial; tirez-en la conclusion : vous devez demander du renfort. Dieu est à votre disposition : profitez-en donc, priez. Vous n'avez pas d'élan, pas d'énergie pour le bien priez. Vous retombez dans vos fautes coutumières : priez. Vous ne savez pas méditer, votre méditation ne « mord pas », priez. Vous êtes assailli, débordé de difficulté : priez, priez, priez.

C'est le grand remède, c'est le recours universel et souverain. Dieu vous offre son aide. Il n'attend que votre prière : demandez-la donc, puisque vous êtes sûr d'être entendu. Je vous l'ai dit, cette prière-là est toujours exaucée. Toujours : non pas nécessairement dans l'effet extérieur que nous postulons, mais dans son effet radical. Toute prière nous vaut, infailliblement, un surcroît de grâce, de force surnaturelle. Toute prière, et la plus pauvre, la plus sèche, renforce et consolide notre bonne volonté ».

b) Sacrements. Il faut que nous soyons appelés à une haute sainteté pour que N.-S. ait fait jaillir de son divin Cœur ces fontaines de vie qui s'appellent les sacrements. Cette fois c'est Dieu qui fait tout. « Le sacrement agit *ex opere operato*, par lui-même, indépendamment de tout effort personnel, si ce n'est de le recevoir dans les conditions voulues... « Chaque fois que vous sortez du confessionnal, un changement s'est fait dans les profondeurs de votre être, que vous n'auriez jamais pu opérer. Vos péchés sont détruits, brûlés et rebrûlés, les peines temporelles elles-mêmes qu'ils méritaient sont remises ou diminuées, la grâce sanctifiante s'est accrue en vous, et des grâces spéciales vous sont conférées pour vous aider à éviter de nouvelles fautes et à mieux pratiquer la vertu.

« Mais le sacrement par excellence, la source vive de grâce, c'est le divin sacrement de l'Eucharistie. Ici, serait-on tenté de dire, c'est plus qu'un sacrement : c'est Dieu lui-même mystérieusement accommodé aux besoins de nos âmes.

« Vous avez communiqué : des cataractes de vie divine se sont ouvertes en vous, haussant subitement le niveau de la charité, de la force, de la sainteté. Vous êtes un autre homme, non pas dans l'ordre superficiel des perceptions sensibles, mais dans les couches profondes, dans l'essence même de votre vie surnaturelle. Voici qu'en ce seul instant, vous avez plus progressé, sans rien faire, que par tout le labeur de la journée qui l'a procédé : là, vous marchiez, avec l'aide de Dieu : ici Dieu vous a pris dans ses bras, et il vous a porté, d'un mouvement souverain, sur un nouveau palier devant lequel s'achoppait votre effort ».

C'est une chose incompréhensible à qui pénètre ce mystère, que les bancs de communion ne soient pas, chaque matin, pris d'assaut par des foules empressées... Dites, mon ami, si un banquier vous informait que chaque matin, vous pouvez vous présenter à son guichet pour toucher un billet de cent francs, je suis sûr que vous ne rateriez pas souvent cette démarche, dussiez-vous chaque jour attendre une demi-heure : du coup, vous trouveriez ce temps, qui vous manque pour aller recevoir les trésors de Dieu ».

c) Oraison. S'approcher de Dieu, c'est le bien suprême. « On touche Dieu dans l'oraison, à condition d'en faire, non un exercice de l'esprit, mais une activité du cœur. « Cherchez le Seigneur et votre âme aura la vie ». Si vous parlez à Dieu dans un cœur à cœur intime, vous avez la bonne méthode, peu importe l'étiquette qui la décore. Persévérez dans l'oraison malgré les distractions, les aridités spirituelles, les dégoûts, les tentations de toutes sortes.

« Dieu ne nous a pas commandé de vaincre, nous rappelle Mgr Freppel, mais de combattre ». Devant Dieu combattre, c'est réussir. « Si Dieu veut, a écrit le Vénérable Louis de Blois, que vous passiez par les plus rudes combats avant de subjuguier vos passions et vos vices, s'il permet que jusqu'au dernier terme de votre vie vous restiez en butte à ces redoutables ennemis domestiques, soumettez-vous avec joie à cette sainte volonté. Souvent il a plus de plaisir à l'effort que vous dispensez pour acquérir la vertu, qu'à la douceur que nous éprouvons de l'avoir acquise ». Au surplus, en un instant Dieu peut changer votre tristesse en joies, vos désilutions en consolations qui vous feront vous écrier avec le Prophète royal : « Quelle abondance de délices, Seigneur, vous réservez à ceux qui vous aiment ».

Ainsi, de la première à la dernière page *SAINTEté ET BONNE VOLONTÉ* prêchent le courage joyeux et la confiance en Dieu le Père infiniment compatissant pour nos misères, et infiniment libéral dans ses dons. Il lui plaît surtout d'alimenter la source de la sainteté, qui ne tarira jamais dans l'Église du Christ. Aussi les saints ne sont-ils pas des fleurs isolées dans le jardin de l'Église, mais des parterres vivants qui embaument la terre entière. « Nous courons à l'odeur de vos parfums ».

Dans l'ordre voulu de Dieu un chrétien et un saint doivent se confondre. « La vie mystique est la plénitude de la foi, de l'espérance et de la charité et des dons qui les accompagnent. Les dons du Saint-Esprit se trouvent en toute âme qui est en état de grâce. Le Saint-Esprit agira en nous dans la mesure où nous le laisserons agir ».

Doctrine consolante, exhaustive que l'apôtre des Gentils n'a cessé de prêcher, même aux néophytes dans la foi qu'étaient les Romains : « Maintenant, affranchis du péché et devenus les esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle » (Rom 6, 22).

Montréal

P. MARCEL-MARIE, O.F.M.

LES FASCICULES DE

LA VIE SPIRITUELLE

juin 1920, janvier 1922, avril 1931,

octobre, novembre, décembre 1935

sont recherchés pour compléter une collection.

Qu'on écrive à la VCR C.P. 1515, Place-d'Armes, Montréal
sans oublier d'indiquer le prix.

L'HUMILITÉ

LES FAITS

A l'heure actuelle plus que jamais, il est facile de constater le choc de deux courants tout à fait opposés qui, chacun à leur manière, tentent de conduire le monde. Ils concrétisent deux esprits bien distincts, l'esprit d'insoumission et l'esprit de domination. Cependant, ils tirent leur origine d'une source commune : l'orgueil de la vie. Ces deux excès de liberté ou d'autorité peuvent se rencontrer dans le même sujet. Notre-Seigneur les reprochait aux Pharisiens, quand il disait d'eux : « Ils imposent au peuple des fardeaux qu'eux-mêmes ils n'osent pas soulever du bout du doigt. » Ce n'est donc pas d'aujourd'hui qu'ils existent dans le monde : ils sont aussi anciens que le péché d'origine.

Cependant, il semble y avoir aujourd'hui une recrudescence sur ce double point. Le libéralisme moderne, avec tous ses étiquettes de liberté, a tellement révolutionné le monde qu'il a provoqué une réaction d'autoritarisme vraiment inquiétante. Les pays à régime totalitaire nous ont fait voir dans leur récente évolution que les dangers du fascisme et du nazisme sont non moins à craindre que les menées sourdes du communisme. Ce qui se passe en grand sur la scène du monde, n'est que la résultante des idées et des sentiments qui font tranquillement leur œuvre destructive dans les consciences individuelles. On se plaint qu'il n'y a plus de stabilité dans l'ordre social. Pourquoi, sinon parce qu'on ne sait plus ni commander ni obéir.

Les éducateurs sérieux sont souvent déconcertés devant la désinvolture des enfants qui affichent leur esprit d'indépendance, parfois effrontément. La nature insoumise de ces derniers n'a pas appris à plier en temps voulu, et il semble presque impossible d'arriver à leur faire accepter une juste discipline. On s'en prend aux parents qui, dit-on, abdiquent trop facilement leur autorité et se laissent pratiquement conduire par les caprices de leurs enfants. Ce n'est que trop vrai, dans la plupart des cas. Mais il y a aussi une autre cause. C'est que l'autorité est une arme délicate, dont il faut savoir se servir à temps et jamais à contretemps. Les abus d'autorité font naître d'ordinaire des révoltes qui fermentent en secret, et éclatent lorsqu'il est trop tard pour y remédier.

Il y a là, sans doute, intempérance de part et d'autre, dans l'exercice de la liberté. La volonté en effet a besoin d'être refreignée, par suite du désordre que l'orgueil met en elle et qui la porte à s'épanouir en dehors de toute contrainte. On dit souvent que l'orgueil est le premier péché à s'éveiller chez l'enfant et le dernier à disparaître dans l'homme mûr, si toutefois il parvient à s'éteindre avant la mort. En tout cas il est vraiment la source de tous les autres, et la cause des révoltes qui brisent l'harmonie dans la famille, entre les différentes classes de la société et même entre les nations. Les bouleversements produits par la guerre actuelle nous en fournissent une triste expérience.

Pour remédier à tous ces maux, la tempérance chrétienne nous prêche le retour à la pratique de l'humilité, source de la vraie grandeur. N'est-ce pas la leçon que le Christ fait ressortir lui-même de sa propre vie, lorsqu'il nous dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ». Si ceux qui croient encore à la dignité humaine, savaient se mettre à cette école, ils comprendraient vite que la plus belle gloire consiste à servir l'humanité pour l'élever jusqu'à sa mission providentielle ; ils éviteraient ainsi plus facilement le danger d'exploiter les autres à leur propre bénéfice, même sous le couvercle d'une légitime autorité. D'autre part les germes de révolte seraient vite étouffés par un courant de bienveillante sympathie.

L'HUMILITÉ . . .

Une fausse interprétation des vertus chrétiennes, a classé certaines d'entre elles au nombre des vertus passives. On va même jusqu'à prétendre que quelques-unes sont déprimantes pour la nature, comme par exemple la pénitence et l'humilité. Cela dénote une incompréhension qui serait inexplicable, si elle n'était souvent le fruit de l'ignorance ou de la mauvaise intention. Il n'y a peut-être pas de stimulant plus fort pour notre faiblesse qu'un acte d'humilité profonde. L'Évangile nous en avertit : « Celui qui s'abaisse sera élevé. » Ce principe du reste, est vrai dans l'ordre de la nature à plus d'un point de vue ; et l'industrie humaine le met en pratique lorsqu'elle creuse en profondeur les fondations d'un édifice qui doit s'élever dans les airs.

Ce qui porte à se méprendre sur le vrai sens de l'humilité, c'est qu'on oublie trop souvent d'en considérer tous les aspects.

Une vertu tronquée perd son dynamisme et peut imposer à la nature un nouveau fardeau, au lieu de lui communiquer l'élan dont elle a besoin, pour sortir de sa déchéance originelle. Jamais l'humilité véritable n'a eu pour effet d'étouffer les sentiments de fierté qui doivent animer le chrétien conscient de sa dignité humaine, élevée par la grâce au rang des enfants de Dieu. Elle lui rappelle cependant, qu'il ne possède rien qu'il n'ait reçu d'En-Haut, et elle l'invite à faire remonter vers le Ciel, la gloire qu'il peut recueillir en faisant valoir ses qualités.

Les païens n'ont jamais compris l'humilité, précisément parce qu'ils lui enlevaient, inconsciemment peut-être, sa partie positive. Pour eux l'humilité désignait quelque chose de vil, d'abjet, de servile ou d'ignoble. Il faut avouer, que cela serait vrai, si, sous prétexte d'humilité, on s'arrêtait à contempler sa faiblesse, avec toutes les misères que cela engendre. En face du néant, il n'y a que Dieu qui puisse réagir pour créer l'être. De même en présence de la faiblesse humaine, il faut la force divine, pour la combler et la faire agir. Rien d'étonnant que le Chrétien nourri au sein de Dieu, trouve dans sa foi confiante, le complément nécessaire pour rendre son humilité dynamique. « Je mets toute ma confiance en Dieu, car je crains tout de ma faiblesse, mais j'attends tout de sa grâce. »

Ainsi entrevue, l'humilité met l'homme en face de la vérité, et elle garde le caractère positif propre à toute vertu. C'est une véritable force qui pousse à l'action. Elle rectifie le dérèglement de l'orgueil pour le changer en fierté, et sous son emprise l'ambition fait place à une juste émulation. Autant de vertus voulues de Dieu et consacrées par le christianisme. Tout cela cependant ne s'acquiert que par la constance dans l'effort, soutenue par la grâce. Aussi faut-il recommander à la base de la vie chrétienne, la pratique assidue de l'humilité. Les occasions ne manquent à personne, puisqu'elle s'exerce aussi bien dans le commandement que par l'obéissance.

DANS LA SOUMISSION . . .

Il y a lieu de rappeler ici une maxime de la sagesse antique : « Que personne ne s'ingère de commander sans avoir appris à obéir. » Et de fait, la soumission bien acceptée, donne une certaine souplesse qui permet de mieux exercer l'autorité. Du reste,

c'est bien logique de commencer par se soumettre à Celui de qui l'on tient son autorité, puisqu'il n'y a personne d'indépendant, hormis Dieu seul, source de toute autorité. Le désordre est entré dans le monde par la révolte d'un homme qui a poussé l'orgueil jusqu'à vouloir se faire Dieu. L'ordre est revenu dans le monde par l'obéissance d'un Dieu qui n'a pas craint de s'humilier jusqu'à prendre la forme du serviteur, pour ressembler en tout aux hommes. Voilà la réponse de la sagesse divine à la folie humaine.

A cette lumière, on comprend mieux combien on peut se grandir en obéissant, puisqu'on s'élève au niveau du Christ, qui, lui, nous en donne le plus bel exemple. C'est parce qu'Il a commencé par descendre du Ciel dans l'humiliation, qu'Il a pu monter au Ciel dans la gloire, et nous y amener avec lui. La soumission à l'autorité légitime n'a plus rien de vraiment abaissant, lorsqu'on est convaincu que l'autorité vient de Dieu, même si celui qui la détient n'est pas toujours à la hauteur de sa tâche. C'est à Dieu qu'on obéit. Il y a droit, et nous en avons le devoir. Or, l'accomplissement d'un tel devoir, accompli en pleine conscience et liberté, reste toujours l'acte humain par excellence, celui qui relie l'homme à Dieu.

Si l'on habituait l'enfant tout jeune à réaliser ainsi ses premiers actes conscients de soumission à ses parents, on le préparerait mieux à ses futurs devoirs de citoyen et de chrétien. Sa personnalité, loin d'être comprimée, se développerait dans le sens voulu de Dieu, mettant en pleine valeur les dons de la nature et de la grâce. La foule des suiveurs se disperserait, en nous fournissant des chefs capables de prendre en mains non seulement leurs intérêts propres mais aussi ceux de leurs frères moins fortunés, pour qui ils ont reçu eux-mêmes un surplus à donner. L'insubordination prend naissance dans un cœur d'enfant mal mené, et elle éclate en révolte quand cet enfant devenu homme, ne peut plus contenir l'aigreur qui a grandi avec lui. Elle serait moins fréquente sans doute, si on lui avait bien appris à obéir ; mais elle serait encore plus rare, si tous savaient commander en toute humilité.

... ET DANS LE COMMANDEMENT

Il est naturel à l'homme, dans l'état de nature déchue, de chercher à s'imposer aux autres pour les soumettre à ses idées ou à ses goûts particuliers. Il n'est pas nécessaire d'être psychologue

expérimenté pour constater, même chez l'enfant tout jeune, ce besoin de dominer. C'est l'éveil d'un défaut qui va toujours grandissant, s'il n'est pas réprimé pour aboutir un jour à l'ambition, ce péché de l'âge mûr qui a perdu tant d'hommes. Ceux qui ont à diriger des associations ou des œuvres, savent combien il est difficile parfois d'y maintenir l'ordre, parce que trop de membres désireraient conduire. Et pourtant, c'est si peu intéressant de mener des hommes, quand il en coûte tant d'obéir. Il faut y avoir mis la main pour le savoir.

Il entre donc dans les cadres de l'humilité, d'apprendre aux chefs à se bien servir de l'autorité qu'on leur confie comme un mandat dont ils devront un jour répondre. Personne, en effet, n'a le droit de commander en son propre nom : encore moins de le faire à sa discrétion ou à son avantage. C'est là un abus tout aussi reprehensible que l'insoumission ou la révolte. L'autorité vient de Dieu : elle s'échelonne sur la terre à différents degrés, dans des personnes humaines qui n'ont droit de s'imposer à leurs subordonnés qu'à la condition de leur transmettre le message reçu de leurs supérieurs. Il n'est pas en leur pouvoir de fausser la direction imprimée par l'autorité première : ils ne mériteraient plus qu'on leur obéit, car leur ordre devenu arbitraire serait sans valeur pour ceux à qui il s'adresse.

Faut-il avouer que cela se présente assez souvent ? La justice l'exige, pour répartir les responsabilités dans le déséquilibre actuel. Il ne serait pas équitable de faire porter tous les torts d'un seul côté. L'insoumission vient souvent en réaction contre le despotisme, et l'on peut se demander alors où se trouve le vrai coupable. Aussi importe-t-il beaucoup de rappeler aux détenteurs d'autorité, leur devoir de se former au commandement, par la pratique de l'humilité chrétienne, telle qu'expliquée plus haut. Qu'ils demandent à l'Évangile le vrai sens de leur mandat, et ils comprendront que leur mission en autorité les met au service de ceux à qui ils commandent. Sans jamais plier aux caprices ou aux revendications injustes de leurs sujets, ils doivent prendre en considération leurs représentations légitimes et respectueuses. Cela les empêchera de faire des faux pas, au désavantage de tous.

Montréal

ROGER MARIEN, PRÊTRE.

Le dimanche et les religieux

Le dimanche soulève des problèmes mêmes pour les religieux. A titre de contribution à la Semaine du Dimanche, nous apportons ces solutions de notre compétent collaborateur N.D.L.R.

1 — *Dans une institution religieuse (juvénat, noviciat ou scolasticat de Frères enseignants) un jeune homme doit, pour une raison d'indisposition passagère, quitter la chapelle, le dimanche pendant la sainte messe, et cela au moment de l'élévation ou à tout autre moment important du saint sacrifice. Le Supérieur est-il dans l'obligation d'envoyer cet enfant à une autre messe, par exemple à l'église paroissiale, si elle est située à une distance convenable?*

Rappelons que le précepte dominical oblige les fidèles à assister à la messe complète, non seulement aux parties essentielles, à savoir la consécration et la communion du prêtre, mais aux parties intégrales de toute la liturgie, du commencement au dernier évangile de la même messe. Il ne faudrait pas croire que les différentes parties de plusieurs messes additionnées ensemble puissent jamais constituer un seul et même sacrifice.

Cependant en ce qui concerne le précepte dominical, les théologiens concèdent qu'on y satisferait par l'assistance aux parties essentielles de la messe, pourvu qu'on ait un motif sérieux d'agir ainsi. Il n'y aurait alors qu'à suppléer, si on a manqué une partie notable, en restant à la messe qui suit immédiatement pour la partie manquée.

Dans le cas tel que posé, il s'agit d'une cause excusant d'assister à la messe ou d'en interrompre l'audition. Le jeune homme se sentant passagèrement indisposé pendant la messe, n'a qu'à sortir de la chapelle. S'il est resté jusqu'à la communion du prêtre, il n'a pas à s'inquiéter, il a même satisfait au précepte dominical. Au cas où il n'aurait pas assisté à la messe dans la chapelle de la communauté et qu'il se sente remis de son indisposition passagère, il devrait se rendre à l'église paroissiale, si celle-ci est située à une distance convenable. Il ne faudrait pas cependant l'obliger à entreprendre un voyage.

2 — *Dans une maison d'éducation peut-on le dimanche :*

a) *faire travailler les enfants à nettoyer la patinoire du collège en vue de hâter l'heure du patinage?*

b) faire travailler à nettoyer la patinoire, même si l'abondance de la neige ne permet pas de l'utiliser le jour même?

c) faire confectionner par les enfants des monuments ou des fortins de neige, afin d'occuper les loisirs de ce jour?

Le patinage, tout comme la construction de monuments ou de fortins de neige, sont des délassements bien légitimes le dimanche et qui peuvent utilement occuper les loisirs des écoliers. Qu'il faille débayer la patinoire le dimanche, la chose va de soi. C'est une opération immédiatement ordonnée au jeu, parfois même un amusement. On ne saurait l'assimiler au déblaiement des rues enneigées par des équipes de travailleurs embauchés à cet effet.

Ottawa

RAYMOND CHARLAND, O.P.

COMPTE RENDU

LESSIEUR, P.S.S., *Elementa sacrae liturgiae*. Montréal, Grand Séminaire, 1944. 144pp. 21cm.

Voici un petit manuel de liturgie qui pénétrera certainement dans beaucoup de Séminaires et de Scolasticats. Ces principales qualités sont : la brièveté, la clarté et la précision. Il initie bien les jeunes livites à l'étude de la liturgie sacrée. Toutefois on regrette que l'auteur ne s'en tienne qu'aux éléments. Parfois on aimerait plus de développement et certains commentaires du Code ou des décrets qui guideraient le prêtre dans les cas concrets. Ce travail restera l'apanage du professeur. Il faut remercier l'auteur de nous avoir donné la base de l'enseignement liturgique.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

NÉCROLOGIE

R.P. Paulin Bleau, S.J. — R.P. Marie-Joseph Ortscheid, O.F.M. — R.P. Albert Catoire, A.A. — R.P. Maurice Lachapelle, O.M.I. — R.F. Louis-Philippe Fortin, O.M.I. — R.F. Marie-Ferdinand, F.É.C. — RR.SS. Laurette de Grandmaison, Jeannette Girardeau, Blanche Fournier, M.-Élizabeth Connelly-Donlon, M.-Joséphine Veronneau, S.G.M. — RR.SS. Jean-Baptiste de La Salle, Marie-Ludvine, Callixte, Marie-Raoul, et Catherine de Gène, F.C.S.P. — RR.SS. Saint-Cyrille, Sainte-Marie-Félicité et Saint-Aurélien, C.N.D. — RR.SS. Marie-Olivier et Marie-Zénaïde, S.S.A. — RR.SS. Marie-Anthime, Sainte-Marie-de-L'Assomption et Marie-Louis-Charles, P.M. — R.S. Sainte-Madeleine, O.S.A. — R.S. Marie-Sara-Laura Allard, O.S.A. — R.M. Rose-Aimée Labonté, O.S.U. — R.S. Saint-André, A.S.V. — R.S. Marie-de-Lourdes, B.P. — R.S. Marie-Antoine, F.M.M. — R.M. Alzème Beland, S.G. S.-H.

R. I. P.

Définition de la conscience scrupuleuse

Nous ne traiterons que d'une seule maladie de la conscience, probablement la plus grave, la plus douloureuse et la plus difficile à guérir : la maladie du scrupule. Cette maladie offre des analogies avec celle du cancer et pour vouloir la traiter trop rigoureusement, certains directeurs s'exposent à ruiner l'ensemble de l'organisme.

Nous pourrions faire une description poignante de la malheureuse âme affligée de ce mal ? Qui ne l'a déjà rencontrée ? Qui n'a déjà été témoin de ses angoisses, quelquefois de son désespoir ? Inquiète de ses confessions passées, la conscience bourrelée de remords, doutant de la miséricorde de Dieu, incapable de s'appuyer sur la souveraine efficacité des formules sacramentelles, se demandant sans cesse si elle est digne de s'approcher de la sainte Table, tenant continuellement ses yeux fermés de peur de consentir à un mauvais regard, regrettant d'avoir prononcé telle parole en telle circonstance et jugeant d'autre part que c'eût été péché pour elle de se taire, allant de confesseur en confesseur demander le mot magique qui la délivrera de ses craintes, enfin sans cesse hantée par la crainte de déplaire à Dieu dans les actions les plus communes et les plus ordinaires de la vie quotidienne. Et quand cette maladie affecte une âme religieuse, elle atteint un degré encore plus aigu d'intensité. La fréquence des exercices religieux, la pensée constante du divin, la vision claire de la perfection multiplie pour cette âme les occasions de craintes, de doutes et d'inquiétudes. D'où l'essentielle loi d'amour devient pour elle une affreuse et impitoyable loi de crainte.

Les Pères de l'Église ne semblent pas avoir rencontré fréquemment cette maladie de la conscience. Eux qui parlent si longuement et si fréquemment de l'acédie ou « paresse spirituelle » ne nous livrent aucune réflexion précise sur le scrupule. Lui donnaient-ils un autre nom ? C'est peu probable puisque les moralistes contemporains les plus autorisés ne renvoient nulle part à leurs œuvres. Les théologiens du moyen âge semblent dans leur ensemble avoir partagé la même attitude. Saint Thomas d'Aquin ne donne nulle part dans ses œuvres, à la thérapeutique de la conscience scrupuleuse l'importance qu'elle revêt de nos jours. Les premiers théologiens de quelque autorité qui en ont écrit

d'une façon plus explicite datent du XVe siècle. Saint Antonin 1389-1459 recherche avec quelque précision, dans sa Somme théologique, les causes du scrupule¹.

Deux hypothèses peuvent expliquer ce silence des anciens. Ou bien la maladie existait et on n'en avait pas encore fait le diagnostic, comme pour certaines maladies de l'organisme physique qui ont existé de tout temps, mais dont on n'a découvert que progressivement, avec le développement de la médecine, la nature, les causes et les remèdes. Ou bien, c'est une maladie moderne que n'auraient pas éprouvée les fidèles des premiers siècles de l'Église. Dans ce cas, il serait intéressant et bien profitable au redressement des consciences de rechercher si certaines conditions de la vie moderne ne contribuent pas à engendrer le scrupule autant que le laxisme.

Scrupule vient du mot latin « scrupulus » par lequel on qualifiait la sensation désagréable éprouvée à la longue par la présence d'un caillou dans sa chaussure. Déjà, au temps de Cicéron, le mot avait pris une signification dérivée en exprimant les inquiétudes de l'âme². Avec la connaissance de la loi morale chrétienne, les théologiens l'ont adopté pour signifier exclusivement les inquiétudes de la conscience. Ils définissent la conscience scrupuleuse celle qui pour des motifs futiles ou à tout le moins insuffisants croit et redoute que telle ou telle action offense DIEU³, celle qui, pour des raisons légères et sans fondements craint que telle action soit péché ou qu'elle soit péché grave quand de fait, elle n'atteint même pas la malice du péché véniel⁴. Le scrupule au sens moral, c'est la crainte du péché là où il n'est pas et cette crainte provient d'une fausse appréhension de la raison⁵. « La conscience scrupuleuse ne sait pas appliquer les lois. Cette déformation provient de ce qu'elle voit mal les faits et ne sait pas en apprécier les circonstances. Elle aperçoit partout et en toute occasion une violation de la loi, là même où elle n'existe pas. Ce n'est plus le jugement de la raison qui parle ; c'est l'imagination dévoyée qui a pris sa place. De là de perpétuelles exagérations, des craintes et

1. Somme théol. 1, 3, 10.

2. VERMEERSCH, *Theologia moralis*, t. 1, no. 380.

3. PRUMMER, *Manuale Theologiae moralis*, t. 1, no. 319.

4. MERKELBACK, *Summa Theologiae moralis*, t. 2, no. 123.

5. LEMHRHUL, *Theologia moralis*, t. 1, no. 53.

des hésitations sans fin. Le résultat est de jeter l'âme dans des souffrances morales parfois très grandes, dans le découragement, voire la désespérance et souvent de compromettre gravement la santé du corps »⁶. « Le scrupule est une maladie au même titre que la neurasthénie. C'est moralement parlant un état de doute chronique et non justifié ; la conscience scrupuleuse doute de l'honnêteté de ses actes en s'arrêtant à des motifs insignifiants ; elle craint pour les mêmes motifs, qu'une action bonne ne soit mauvaise, ou qu'une action relativement mauvaise ne le soit absolument »⁷.

Ces définitions et toutes les autres n'expriment pas l'ensemble de la réalité qui est beaucoup plus complexe revêtant une infinité de formes aussi variées que la vie et dont la somme défie toute classification absolue. Les directeurs de conscience savent à quoi s'en tenir sur la rigueur des formules lorsqu'ils sont en présence d'un cas et un grand nombre des pauvres âmes affligées de cette maladie n'admettent pas tout de suite qu'elles en sont victimes. D'autant plus que telle conscience scrupuleuse sur un point apparaîtra d'une largeur excessive sur d'autres. Combien d'âmes sont torturées d'inquiétudes sur l'intégrité de leurs confessions, alors qu'elles n'en éprouvent aucune sur la nature de leur contrition et la sincérité de leur ferme propos ? Combien d'autres attendent bien plus de l'admonition du confesseur que de l'efficacité des paroles de l'absolution, la tranquillité de leur conscience ?

Il y a des scrupules antécédents qui portent à exagérer la portée de tel acte à poser ou de telle omission. L'imagination obnubile le jugement et lui enlève sa force impérative, ou bien les facultés sensibles violemment troublées ruinent le ressort de la volonté. Il y a les scrupules conséquents qui éclairent les actions passées d'une fausse lumière en les environnant de circonstances

6. J.-P. MOTHON, O.P. *Traité sur l'État religieux*, art. 7. Le même auteur note qu'il ne faut pas confondre la conscience timorée (ou délicate) avec la conscience scrupuleuse. Cette dernière voit le mal où il n'existe pas. La conscience timorée craint le mal, mais elle ne le voit que, là où il existe. Dans le cas de la conscience timorée, le regard de l'intelligence est lucide, mais la volonté a une tendance à la crainte exagérée du mal qui la prédispose à une anxiété continue.

7. R.P. GILLET, O.P. *L'Éducation de la Conscience*, page 187.

qui leur étaient étrangères. On considèrera ces fautes, d'enfance aux lumières de renseignements subséquents et on refusera absolument de convenir que pour qu'il y ait eu vraiment faute, la pleine connaissance était requise au moment même de l'acte ou de l'omission. Ou si l'on admet spéculativement cette vérité, elle n'aura pas ses conséquences normales sur la volonté et les facultés sensibles. On cite un exemple typique d'un autre mode de ce scrupule conséquent. Un éminent théologien que l'on consultait beaucoup pour la direction des consciences ne pouvait jamais se résoudre à adopter pour lui-même et à enseigner aux autres la solution définitive d'un cas. Il revenait sans cesse sur telle ou telle circonstance qui pouvait modifier son jugement. Alors ses consultants avaient pris l'habitude de s'en tenir à sa première solution avant que d'autres considérations suggérées par le scrupule ne vinssent l'embrouiller. Cette première solution étaient généralement la bonne, les autres moins justes pêchaient la plupart du temps par excès de rigorisme. Il y a les scrupules qui proviennent de l'hérédité, de l'éducation, de la maladie, quelquefois d'une circonstance absolument fortuite, etc. Il y a les scrupules qui affectent l'ensemble de la vie morale, d'autres qui n'apparaissent que dans un domaine particulier. Il y en a de véhéments qui ne laissent pas un moment de calme à la conscience, d'autres plus légers difficiles parfois à distinguer de la simple délicatesse. Il y en a de constants, d'autres passagers. Enfin les consciences scrupuleuses sont plus fréquentes chez les personnes religieuses que chez les personnes du monde, et chez les unes comme chez les autres, elles se rencontrent plus fréquemment chez les femmes que chez les hommes.

Donnons en terminant quelques moyens de discerner la conscience scrupuleuse chez soi comme chez les autres. Parmi une foule d'indices, il y a deux signes certains. Le premier, c'est l'attachement à son jugement propre. Il va sans dire que la victime n'est pas responsable de cet attachement, bien au contraire, souvent elle voudrait se rendre au jugement d'un autre. Mais son imagination et l'état de souffrance qui colorent toutes ses appréhensions ne lui en laissent pas la liberté. Il y a une solution de continuité entre la rigueur du jugement et l'ensemble des émotions de la personne scrupuleuse, d'où l'inutilité du raisonnement comme remède.

Le deuxième signe, c'est le trouble qui demeure dans l'âme après une bonne confession, c'est-à-dire que la personne scrupuleuse ne parvient jamais à se convaincre qu'elle a fait une bonne confession et si vous l'en assurez, elle ne vous croit pas. Il faut signaler ici l'ignorance trop commune des pénitents pour qui l'intégrité matérielle de l'accusation apparaît comme la première condition d'une bonne confession. Et comme cette intégrité matérielle apparaît assez souvent difficile à réaliser, on finit par s'imaginer que beaucoup de ces confessions ont été nulles ou sacrilèges.

Saint-Hyacinthe

A. SAINT-PIERRE, O.P.

COMPTE RENDU

MARIANI, C., *Primauté de saint Joseph d'après l'Épiscopat catholique et la théologie*. Montréal, Éditions Fides, 1945. 513pp. 23cm. \$ 1.75 ; par la poste \$ 1.90.

Depuis qu'un humble Frère, inspiré et guidé par Dieu, a jeté les assises du célèbre pèlerinage du Mont-Royal, la dévotion à saint Joseph s'est développée d'une façon merveilleuse à travers tout le pays. De partout on sent le besoin d'aller à Joseph. *Ite ad Joseph*. Non seulement on sent le besoin d'aller à Joseph, mais on exprime le désir de le connaître et de le glorifier d'une façon tout à fait digne. Les meilleurs prédicateurs se succèdent tour à tour dans la chaire de l'Oratoire pour faire connaître les privilèges de ce saint patriarche. D'éminents théologiens s'occupent présentement de préciser la théologie de saint Joseph. Le présent volume, un volume de plus de 500 pages, expose la primauté de saint Joseph d'après l'Épiscopat catholique. C'est une vraie mine de renseignements qui apporte des lumières, fait disparaître des doutes et montre en somme qu'on ne doit pas s'arrêter si vite quand il s'agit de faire connaître les privilèges et les gloires de saint Joseph. La place qu'il occupe dans la Sainte Famille, le rôle qu'il joue dans l'Incarnation et dans l'Église dont il est le patron universel en font un saint unique et indispensable. *Ite ad Joseph*. Il faut lire ce volume pour donner à saint Joseph ce qui lui revient.

Au début l'auteur donne les documents officiels de l'Église et après cette mise au point qui ne laisse place à aucun doute il expose avec clarté et ample développement la primauté de saint Joseph. Ce livre doit avoir une place de choix dans toute bibliothèque. Plusieurs points, il est vrai, demeurent obscurs, mais la voie est ouverte à une glorification de plus en plus grande du bon saint Joseph, patron de l'Église universelle, patron du Canada, patron de plusieurs Instituts religieux, patron de plusieurs provinces et maisons religieuses, patron des éducateurs, patron enfin et modèle de la vie intérieure.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

Rome et le juste salaire

A la suite de l'article de M. J.-B. Desrosiers, nous avons reçu la consultation qui suit :

« Si je comprends bien la doctrine exposée dans VCR 3, 207-212, le juste salaire est le salaire familial ; or j'ai entendu dire à une personne sérieuse et ordinairement renseignée que Rome a déjà déclaré que le juste salaire est celui qui suffit à la sustentation de l'ouvrier sans tenir compte de sa famille s'il en a une. Après la lecture de votre article, je suis allé interroger cette personne qui a maintenu son affirmation. Faut-il admettre ce que dit cette personne ou ce qu'enseigne votre article ? »

La personne sérieuse et bien renseignée dont vous apportez le témoignage contre l'enseignement de la VCR 3, 207-212, s'appuie sur une déclaration qui date du siècle dernier et qui n'a plus de valeur. Cf. *A. Vermeersch, Quaest. de Justitia*, nn. 420s.

Le cardinal de Malines interrogea le Saint-Siège sur la question du salaire et il reçut la réponse suivante : « Le patron qui paye un salaire suffisant à la sustentation de l'ouvrier, mais insuffisant à la nourriture de sa famille, ne pèche pas contre la justice, dont il satisfait aux exigences, quand le salaire correspond au travail de l'ouvrier. Le patron pêcherait plus ou moins contre l'équité et la piété, mais n'est pas tenu à restitution ».

En serrant de très près la lettre de cette déclaration, il ne serait pas difficile de montrer qu'elle n'affirme pas ce que vous semblez en extraire. Mais je me contenterai seulement de vous opposer ceci : Même si on parvenait à prouver, preuves à l'appui, que cette déclaration enseigne nettement que le juste salaire est non pas le salaire familial mais le salaire vital individuel qui suffit à faire vivre l'ouvrier salarié, il faudrait alors reconnaître que devant les enseignements de Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno* la déclaration susdite perd sa valeur. Le rappel des textes ne manquera pas de profit. « On doit payer à l'ouvrier, lit-on dans *Quadragesimo anno*, un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens... C'est un abus néfaste qu'il faut à tout prix faire disparaître, que les mères de famille, à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs tout particuliers qui leur incombent, avant tout l'éducation des enfants... On n'épargnera aucun effort en vue

d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage... La justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions »¹. Rappelant ces enseignements, Pie XI écrit dans l'encyclique *Divini Redemptoris* « Nous avons précisé... le salaire dû en stricte justice à l'ouvrier pour lui et pour sa famille »².

Ces textes s'imposent et commandent la soumission. Les volumes de théologie morale sur lesquels s'appuie votre personne datent d'une époque antérieure aux encycliques de Pie XI ; ceux qui ont été publiés depuis ces encycliques ne peuvent enseigner que cette doctrine : Le juste salaire est le salaire familial.

Montréal

ADRIEN MALO, O.F.M.

1. Édition de l'Action Populaire, nn. 77-78.

COMPTE RENDU

LACHANCE, LE T.R.P. LOUIS, O.P., *La Philosophie du langage*. Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1943. 216pp. 23cm. \$ 1.50.

Les questions du langage sont toujours à l'ordre du jour, singulièrement en un pays qui possède deux langues officielles, questions, du reste, fort *actuelles*, puisqu'on parle de langue internationale et que l'on veut instituer une *langue basique*. Chez nous comme ailleurs, on a beaucoup discuté sur les détails du problème, mais peu sur le fond ? Le T. R. Père Louis Lachance, O.P., nourri de S. Thomas, a tenu à revenir aux sources et à rappeler, avec une clarté et une érudition peu communes, les principes qui doivent présider à toutes ces discussions. La philosophie est la science des causes et il n'est rien qui ne soit de son domaine.

« *PHILOSOPHIE DU LANGAGE* » apporte une solution élaborée et solide du mystère des origines de la parole humaine, de sa nature et ses multiples fonctions. Le lecteur y découvrira par surcroît que les arts littéraires soutiennent des relations étroites avec l'esprit et les lois du langage. L'auteur se propose d'éclairer de loin, les arts et les techniques humaines, et, de plus loin encore, les dispositions divines fondées sur la vertu du langage. Il nous donne l'occasion de réfléchir sur les principes qui en conditionnent la formation, la vie et les développements.

Le langage est une arme de choix pour conquérir et transfigurer l'humanité ; Dieu a bien voulu que le don de la foi fut communiqué par son truchement, et de nos jours, les dictateurs utilisent cet instrument magique pour influencer les peuples. Grâce au langage, les hommes ont pu mettre en commun leur avoir intérieur, s'éduquer et s'édifier intellectuellement et moralement. La vie en société nous conduit à considérer la langue comme objet de droit ; et de là à balancer les avantages et les inconvénients du bilinguisme. Le philosophe, l'homme de loi, et l'intellectuel se délecteront en lisant ce volume attendu depuis longtemps.

Montréal

O.P.D.

L'oraison des litanies de la Ste Vierge

Dans la récitation des prières en communauté, à la fin des Litanies de la Ste Vierge, doit-on réciter, comme oraison, celle qui est propre à chaque « temps » (Avent, temps pascal, etc.) ou réciter toujours la même, précédé du même verset « Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix » ?

Un de mes confrères me dit qu'on a déjà publié qu'on pouvait garder toute l'année la même oraison « Concede ».

Nous sommes ici en présence d'un grave difficulté causée par deux législations de l'Église ou plutôt deux parties de la législation qui semblent s'opposer : la législation avant 1938 et la législation de 1938 comprise dans « *Preces et Pia Opera indulgentiis ditata* ».

Avant 1938 : Dans la *Raccolta*, (Recueil officiel des prières indulgenciées), les litanies se terminent par l'*Agnus Dei*, trois fois répété. Il n'était donc pas nécessaire, pour gagner les Indulgences, d'y ajouter d'autres prières, pas même d'oraison. En outre, pour l'usage public de ces litanies, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré qu'elles se terminent par le dernier *Agnus Dei* (sans *Christe, audi nos* ou *Domine, exaudi orationem meam*), comme dans l'Appendice du Rituel romain, et que cependant, le verset *Ora pro nobis* et l'oraison après les litanies peuvent être changées selon la diversité des temps. (*Decr. auth. S.C.R.*, 3751 et *Decr. Brunen*, 7 décembre 1901, dans *Éphemer. Liturg.*, 1901, 265). Donc avant 1938, l'oraison ne serait pas nécessaire ou du moins on pourrait la changer selon la diversité des temps et cela selon le Rituel Romain qui a certes une très grande valeur législative.

1938 : La Sacrée Pénitencerie Apostolique, sur demande expresse de Sa Sainteté le Pape Pie XI, d'heureuse mémoire, publiait, à la Polyglotte Vaticane, un catalogue authentique des prières et bonnes œuvres enrichies d'indulgences (*Preces et Pia Opera indulgentiis ditata*).

Ce recueil donne la forme officielle selon laquelle nous devons réciter les prières indulgenciées pour gagner les indulgences. En effet au No 2, des *Prænotanda*, nous lisons : « Les prières et les Œuvres Pies enrichies d'indulgences par les Souverains Pontifes, qui sont publiées avec quelques changement, jouissent de ces

indulgences, non selon l'ancienne forme mais suivant la nouvelle » publiée dans le dit volume *Preces et Pia Opera*.

Or, page 190, no 290, nous trouvons les Litanies de Lorette avec le verset : *Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix*, et l'oraison *Concede*, sans plus. Donc, d'après *Preces et Pia Opera*, l'oraison *Concede* serait obligatoire avec le verset *Ora pro nobis* et cela sans faculté de changer l'oraison selon la diversité des temps.

Que conclure ? D'après mon humble opinion, je serais porté à croire que les indulgences peuvent encore être gagnées même si l'on change d'oraison suivant le temps liturgique et cela à cause de la très grande valeur législative du Rituel Romain. Cependant, il me semble aussi que pour avoir une solution absolument certaine, il faudrait demander à la Sacrée Pénitencerie Apostolique de bien vouloir résoudre le cas. Nous aurions pu espérer qu'elle l'eût résolu dans les dernières éditions du Rituel (postérieures à 1938), mais de fait elle ne l'a pas résolu.

Québec

JOSEPH-HENRI FOURNIER, O.F.M.

COMPTE RENDU

Les saints Évangiles, les Actes des Apôtres. Traduits sur le texte grec et annotés par le T.R.P. Buzy. Paris, Librairie L'École, 1937. (Réimpr. Montréal, Éditions Fides, 1945) 322pp. 15cm.

Les Épîtres et l'Apocalypse. Traduits sur le texte grec et annotés par le T.R.P. Buzy. Paris, Librairie L'École, 1937. (Réimpr. Montréal, Éditions Fides, 1945), 322-584pp. 15cm.

Pour fournir à tous nos soldats des exemplaires du Nouveau Testament, La Société Catholique de la Bible à la demande de l'Association Catholique des Études bibliques au Canada a publié chez Fides le texte du Nouveau Testament d'après la traduction et l'annotation du T.R.P. Buzy. Ces deux volumes se présentent très bien ; beau format, belle couverture, texte clair et bien disposé. Il faut les répandre partout pour que cette parole de vie porte des fruits de sainteté, de paix, de charité et de justice dans notre société.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

NOUS REMERÇONS LES RELIGIEUX QUI ONT PRIÉ POUR L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE NOS ABONNÉS : LE NOMBRE DE CETTE ANNÉE EST EN PROGRÈS SUR LES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES. NOUS LES INVITONS A PRIER POUR QUE CE PROGRÈS CONTINUE.

Réforme de l'homme intérieur, méthode pour les progressants

Comme deuxième texte spirituel ancien, la Vie des Communautés religieuses offre maintenant à ses lecteurs la traduction d'un traité de David d'Augsbourg, O.F.M.

Ce franciscain allemand naquit à Augsbourg vers 1200-1210. Il revêtit l'habit franciscain à une date encore incertaine. Maître des novices, de 1235-1250, il a formé à la vie religieuse Berthold de Ratisbonne, le célèbre prédicateur populaire du XIII^e siècle. Lui-même prédicateur estimé, David devint plus tard le compagnon, le « socius » de Berthold. David mourut en 1272. Voici l'éloge qu'en fait le martyrologe franciscain : « Le dix-sept des Calendes de décembre (15 novembre) à Augsbourg des Vindéliens, le bienheureux David d'Augsbourg, prêtre et confesseur, illustre par sa piété et sa science, meurt saintement ».

David a laissé de nombreux écrits spirituels tant en langue latine qu'en langue allemande. L'un des plus célèbres est sans contredit *La formation extérieure et intérieure de l'homme*. En trois parties distinctes, composé entre 1240-1250, ce traité constitue un guide complet de formation religieuse. Nous présentons la traduction de la deuxième partie, intitulée : *Réforme de l'homme intérieur, méthode pour les progressants*.

Cette œuvre de David d'Augsbourg mérite certes notre attention et notre estime. Les anciens auteurs spirituels l'ont utilisé fréquemment, et longtemps elle fut en usage pour la formation des jeunes recrues à la vie religieuse chez les Franciscains et chez les Frères de la Vie commune. Les nombreux manuscrits — nos Pères de Quaracchi en ont relevé 370 — attestent cette vogue méritée. Car la doctrine de David l'emporte sur les élans mystiques d'un saint Bonaventure, par exemple, par son caractère pratique, son adaptation à la vie quotidienne, sa précision, sa clarté. Elle est ainsi mise à la portée de tous. De plus, en fixant des exercices particuliers à chaque degré de la vie spirituelle, David en favorise l'ascension.

Le latin de David est celui de son époque. Donc pas un latin classique, mais cependant ni dur ni inculte, présentant quelquefois des germanismes. C'est pourquoi notre traduction, s'inspirant des conseils de saint Thomas d'Aquin, vise à rendre d'abord le sens, tout en se rapprochant le plus possible du texte lui-même. « Un bon traducteur doit, tout en gardant le sens des vérités qu'il traduit, adapter son style au génie de la langue dans laquelle il s'exprime » (*Opuscule contre les Grecs, Prologue*).

Montréal

ÉDOUARD PARENT, O.F.M.

PROCHAINES PUBLICATIONS QUE LA VIE DES COMMUNAUTÉS
RECOMMANDE

POUR MIEUX SERVIR DIEU

par une Sœur de la Providence, Montréal,



LES SIX AILES DU SÉRAPHIN

première traduction française depuis l'édition critique
des œuvres de S. Bonaventure, par Adrien Malo, O.F.M.
Format portatif — texte revu et corrigé — introduction,
notes et tables.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

TURGEON, LOUIS, *La santé pour tous par l'alimentation rationnelle, les voies de la nature rationalisation de la santé*. Québec, Les Études de la Nature Humaine, 1945. 280pp. 19cm. \$ 1.25.

Catalogue de la Librairie Saint-François. 2e éd. Montréal, Librairie Saint-François, 1945. 96pp. 15cm.

CONSULTATIONS

35. *Je suis chargé de la vente des objets de piété ; vous devinez ma surprise alors que je lisais dans la VCR 3, 31 que la médaille plastique ne peut pas remplacer le scapulaire. Dois-je cesser de vendre ces médailles scapulaires en plastique dont mon magasin possède une très grande réserve ?*

Vous avez bien lu la consultation et la réponse. D'après les déclarations de Rome, seule la médaille de métal peut remplacer le scapulaire. La consultation à laquelle vous faites allusion, comme d'ailleurs un article détaillé de notre consultant, le R.P. Moïse Roy, S.S.S., publié dans la *Revue eucharistique du clergé*, ne fait que reproduire l'enseignement donné dans ces déclarations. La conclusion s'impose d'elle-même : vous devez cesser de vendre comme médailles scapulaires des médailles qui ne remplissent pas les conditions exigées par Rome pour qu'une médaille puisse remplacer le scapulaire. Je comprends vos remarques : ces médailles en plastique sont vendues comme médailles scapulaires à tel autre sanctuaire, tous les fournisseurs l'offrent à leurs clients comme médailles-scapulaires, la perte qui va résulter du fait que cette très grande quantité de médailles en plastique ne sera pas vendue, la supériorité des médailles en plastiques plus propres, plus lavables, plus douces que les médailles en métal, la largeur d'esprit dont Rome fait preuve dans des concessions récentes... Ces remarques et d'autres ne changent rien à la réponse.

La seule ressource qui reste réside dans une déclaration de Rome reconnaissant que non seulement les médailles en métal mais aussi celles de matières plastiques artificielles peuvent remplacer les scapulaires. Dans la doctrine de l'Église il se rencontre des points qui ne changeront jamais comme l'obligation d'employer de l'eau pour baptiser, de consacrer du pain et du vin ; il se rencontre aussi des points qui peuvent changer comme les questions de jeûne et des indulgences. Sur le point que vous soumettez, on peut croire que par des déclarations nouvelles Rome pourra peut-être un jour étendre aux médailles en plastiques le privilège de tenir lieu de médailles-scapulaires. Je vous invite à soumettre votre cas à l'Ordinaire du lieu.

Montréal

ADRIEN MALO, O.F.M.

36. *Que dire de cette coutume ? : En plusieurs endroits, le prêtre donne la communion à son servent de messe sans dire au préalable le Misereatur, l'Indulgentiam, l'Ecce Agnus Dei, et les trois Domine non sum dignus, sous prétexte qu'il a déjà donné l'absolution au servent (Misereatur et Indulgentiam), dans les prières du commencement de la messe.*

Or il n'a pas dit l'Ecce Agnus Dei, etc. Pourquoi le supprimer aussi au moment de la Communion ?

On pourrait faire observer encore que le servent parle au nom de l'assistance et que le prêtre donne l'absolution (Misereatur et Indulgentiam) au pluriel, c'est-à-dire autant au servent qu'aux fidèles qui assistent à la messe. Il faudrait donc alors donner la communion aux fidèles de la même manière qu'au servent.

Enfin, il y a des prêtres qui, voyant le servent rester muet pour le Confiteor avant la communion, suppriment le Misereatur et l'Indulgentiam, mais disent l'Ecce Agnus Dei, etc. — Que penser de ces méthodes ?

Toutes ces méthodes sont absolument à réprouver.

Le Cérémonial des évêques (Liv. I, ch. IX, No 6 et Liv. II, ch. XXIX, No 3) demande expressément que le *Confiteor* soit chanté avant la distribution de la sainte communion par le pontife célébrant. Le Cérémonial ne fait qu'une exception pour le diacre et le sous-diacre qui assistent l'évêque durant une pontificale au trône : ils communient avant le chant du *Confiteor*. De même le Pontifical rappelle que le *Confiteor* et les prières subséquentes doivent être omises avant la communion des nouveaux prêtres à la messe d'ordination. En réalité ils concélébrent avec le pontife et ont déjà récité avec lui les prières préparatoires à la communion.

Dans tous les autres cas, le diacre doit chanter ou réciter le *Confiteor* : doctrine affirmée par plusieurs décrets de la Sacrée Congrégation des Rites. Les décrets 2686, no 10 et 3721 no 2 disent que, à la messe d'ordination le diacre doit réciter le *Confiteor* après la communion des nouveaux prêtres. De plus le décret 2089 no 4 affirme que les mots *Ecce Agnus Dei* et *Domine non sum dignus* ne doivent pas être omis par l'évêque célébrant solennellement ni le Jeudi Saint ni aux messes d'ordination, si ce n'est pour la communion des nouveaux prêtres.

Après tant d'insistance de la part de la S.C. des R., il n'y a certes aucune raison qui tienne pour omettre ces prières à la messe basse même s'il n'y a que le servant qui communie. En effet dans tous les cas précités le *Confiteor*, le *Misereatur* et l'*Indulgentiam* ont déjà été récités au commencement de la messe et même, une 2e fois, après l'homélie prononcée par l'évêque.

Donc si le servant oublie la récitation du *Confiteor*, que le célébrant lui rafraîchisse la mémoire et attende patiemment que la récitation du *Confiteor* soit terminée pour dire *Misereatur* etc. Mieux vaut, me semble-t-il, obtempérer aux lois de l'Église que de gagner une demi minute dans la célébration de la Sainte Messe.

Québec

JOSEPH-HENRI FOURNIER, O.F.M.

37. Est-ce que l'aumônier d'une maison-mère peut bénir les ornements destinés à la chapelle de cette maison-mère? Peut-il déléguer un confrère?

La bénédiction du mobilier sacré est une bénédiction réservée. Selon le droit cette bénédiction ne peut être donnée 1) que par les Cardinaux et les Évêques, 2) les Ordinaires des lieux qui n'ont pas le caractère épiscopal, mais seulement pour les églises et les oratoires du territoire soumis à leur juridiction, 3) par le curé pour les églises et les oratoires sur le territoire de sa paroisse et par les recteurs des églises pour leurs églises, 4) par les prêtres qui ont reçu à cet effet une délégation de l'Ordinaire du lieu mais seulement dans les limites de la délégation et de la juridiction de celui qui délègue, 5) par les Supérieurs religieux et les prêtres de l'Institut qu'ils délèguent pour leurs églises et leurs oratoires propres et pour les églises des moniales qui leur sont soumises (can. 1304).

D'après l'*Ami du Clergé* (1922, p. 416) l'aumônier d'une chapelle religieuse peut bénir les ornements destinés à la chapelle dont il est aumônier. Pour ce qui est de la délégation, la question est discutée. Les uns pensent que l'aumônier peut déléguer : ils disent que c'est un pouvoir ordinaire (Capello, Cocchi). D'autres (la majorité) le nient parce que la bénédiction relève du pouvoir d'ordre, et que, d'après le canon 210, un pouvoir d'ordre ne peut se déléguer que si

la délégation est autorisée par le droit ou un indult. Or le canon 1304 n'accordant pas le pouvoir de déléguer aux recteurs d'églises, il s'en suit qu'ils ne peuvent pas déléguer. C'est cette dernière opinion qu'il faut suivre en pratique¹.

38. *Est-il nécessaire que l'eau bénite touche les ornements? La sacristine s'y oppose parce que l'eau tache la soie.*

Ce qui donne à une bénédiction sa valeur et son entité c'est l'oraison que le prêtre récite et le signe de croix qu'il forme sur l'objet à bénir. Toutefois quand l'aspersion est prescrite il est obligatoire de l'employer, mais non sous peine de nullité. Il n'est pas nécessaire que l'eau touche aux endroits les plus visibles de la chasuble.

1. Si dans une maison-mère il y a plusieurs aumôniers de la même congrégation dont l'un est considéré comme supérieur du groupe, ce dernier, d'après le n. 5 peut déléguer un confrère du même institut.

39. *Doit-on se servir de la formule titre VIII, ch. XX ou celle en Appendice n. 6 du Rituel Romain?*

Pour les vêtements sacerdotaux qui doivent être bénis, i.e. l'amict, l'aube, l'étole, la chasuble, le corporal, le cordon et la palle, il faut se servir de la formule du titre VIII, ch. XX. Pour les vases sacrés et les autres ornements i.e. le purificateur, le voile du calice, la bourse, le voile huméral, le manuterge, il faut employer la formule de l'Appendice du Rituel Romain, n. 6 (cf. Coronata, n. 885; Barin, 250). Pour les autres objets, i.e. nappes, ciboire, lunule, vase des saintes Huiles, ostensoire, il faut employer la formule propre à ces objets. (Coronata.)

40. *Il y a quelques années, on a parlé que la Ste Vierge était apparue à Ezquioga (Espagne). J'ai même lu un livre sur ces apparitions. Depuis certains confrères m'ont certifié que le livre avait été mis à l'Index. Est-ce vrai?*

Au sujet de ces prétendues apparitions et révélations voici le décret du Saint-Office. Le 13 juin 1934, les Éminentissimes et Révérendissimes cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs ont décrété que les apparitions et révélations de la bienheureuse Vierge Marie à Ezquioga, dans le diocèse de Vitoria, Espagne, étaient absolument dépourvues de tout caractère surnaturel. De plus elle a déclaré que trois études traitant de ces apparitions étaient prohibés *ipso jure* conformément au canon 1399, n. 5. Voici quels sont ces études : 1) L'Étude historique présentée par M. l'abbé S. FORT dans les *Cahiers D'Ezquioga* et intitulé : *Une nouvelle affaire Jeanne d'Arc*. 2) *Les merveilles et prodiges d'Exquioga*, par G.-L. BOUÉ. 3) *Un fruto de Ezquioga*, présenté par HERMANO CRUZ DE LETE Y SARASOLA dans *Caridad y Ciencia*, novembre 1933.

Cette décision a été approuvée le jeudi 14 juin 1934 par S. Sainteté le pape Pie XI et publiée dans l'Osservatore Romano.

41. *Les textes de loi défendent-ils à un religieux non-prêtre d'assister aux vues animées dans les théâtres de la ville? S'il assiste, fait-il un péché? Est-ce grave?*

D'après le canon 140 qu'il faut bien comprendre, il est interdit à tous les clercs « d'assister aux spectacles, danses et autres réunions qui ne conviennent pas ou dans lesquelles ils pourraient par leur présence être une cause de scandale ; il leur est surtout interdit d'entrer dans les théâtres publics ».

Les commentateurs du Code font ressortir l'importance de ce canon, expliquent ce qu'il faut entendre par spectacle mondain et théâtres publics et disent qu'en cette matière il faut suivre la discipline de chaque diocèse. Si nous jetons un coup d'œil sur les différentes constitutions synodales, nous voyons que ces lois sont sévères, claires et précises. Nous ne pouvons pas les énumérer toutes ici à cause du grand nombre de diocèses dans lesquels pénètre la revue. Nous donnons à titre d'exemple les lois du diocèse de Montréal.

D'après l'article 32, « il est gravement défendu aux clercs, diocésains ou pérégrins, séculiers ou religieux, d'entrer dans un théâtre, une salle de cinéma, une salle de danse, une taverne, bar, un cabaret ou *music-hall*.

« Il est également défendu aux mêmes clercs d'assister aux représentations théâtrales (tragédies, drames, comédies, revues, vaudevilles, *side-Show*) musicales (opéra, opérette) chorographiques (danses, ballets).

« Le prêtre, diocésain ou pérégrin, séculier ou religieux, qui entre dans l'un des endroits désignés, ou qui assiste à l'un des spectacles défendus, encoure *ipso facto* une suspension *a divinis*.

« Cette défense ne vise pas les salles qui sont sous la responsabilité immédiate de l'autorité ecclésiastique ni les spectacles approuvés par elle ».

Tous ces règlements sont clairs et reproduisent en substance ceux des autres diocèses. Toutefois les religieux non-prêtres font une objection : « Tous ces règlements, disent-ils, ne visent que les prêtres ». C'est là une grave erreur. Les religieux non-prêtres sont concernés tout autant que les prêtres sinon plus, car en plus de ces prescriptions il y a aussi les différentes constitutions religieuses.

Les religieux non-prêtres sont concernés. En effet le canon 596 dit expressément que les religieux sont soumis aux mêmes obligations des clercs en ce qui concerne les canons 124-142, à moins que le contexte ou la nature des choses n'indique le contraire. Pour ce qui est du canon 140, rien n'indique le contraire et tous les commentateurs sont unanimes à l'appliquer aux religieux. De plus, les différentes constitutions synodales étendent cette obligation aux religieux. Les Constitutions synodales du diocèse de Montréal disent expressément à l'article 95 : « Que les religieux et les religieuses doivent observer au sujet des théâtres et des spectacles, les prescriptions de l'article 32. Dans l'Index alphabétique de La Discipline du diocèse de Québec, au mot religieux : Spectacle, et théâtre, on renvoie aux obligations du clergé pour montrer que les uns comme les autres sont tenus aux mêmes obligations.

Les religieux qui vont aux théâtres publics et assistent à des représentations non approuvées par l'autorité ecclésiastique font-ils un péché grave ? Il y a matière à péché grave. C'est une désobéissance aux lois de l'Église qui obligent gravement comme on peut le voir d'après le texte des différentes constitutions : *Il est gravement défendu, Il est strictement défendu, Il est absolument défendu, etc.*

Il peut y avoir matière grave aussi à cause du scandale, de l'étonnement du public qui ne distingue pas toujours le costume religieux de celui des prêtres.

LIVRES (suite)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Librairie de l'Action Catholique
1, boulevard Charest,
Québec.

VILLENEUVE, S.E. LE CARDINAL, O.M.I.,

- Les divines Écritures. Avent* 1938. 3e éd. 80pp. \$ 0.40.
Le saint baptême. Grâce baptismale. Avent 1939. 80pp. \$ 0.35
Le saint baptême. Éléments sacramentels. Carême 1940. 104pp. \$ 0.45
Le saint baptême. Rites Liturgiques. Avent 1940. 88pp. \$ 0.40
La confirmation. Carême 1941. 3e éd. 104pp. \$ 0.45
La divine Eucharistie. Avent 1941. 144pp. \$ 0.50
La messe. Carême 1938. 2e éd. 220pp. \$ 0.75
La messe pontificale. 112pp. \$ 0.40
La pénitence. Le pénitent. Carême 1942. 144pp. \$ 0.50
La pénitence. Le confesseur. Carême 1943. 148pp. \$ 0.60
Le péché. Avent 1942. 80pp. \$ 0.35
Les indulgences. Avent 1943. 72pp. \$ 0.25
L'extrême-onction. Carême 1944. 100pp. \$ 0.45
Le mariage. Notions fondamentales. Carême 1936. 112pp. \$ 0.40
Le mariage. Préparation morale. Avent 1936. 64pp. \$ 0.25
Le mariage. Empêchements. Carême 1937. 132pp. \$ 0.45
Le mariage. Préparation canonique et célébration. Avent 1937. 100pp. \$ 0.45
L'Obéissance religieuse. (Religious obedience), 32pp. \$ 0.15
Pages d'introduction à l'étude du Droit canon. (Les C.C.L.)
-

LIVRES

COMPTE RENDU

PALLASCIO-MORIN, ERNEST, *Jésus passait...* Ottawa et Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1945. 19cm. 240pp. \$ 1.25.

Sous le titre de *Jésus passait*, M. Ernest Pallascio-Morin publie quelques images de la vie publique du Christ. Ces images reproduisent à leur manière les scènes racontées dans les évangiles. La prose accuse un rythme bien marqué, d'autant plus agréable qu'il n'est pas commandé par les lois de la poésie. Sauf quelques cas, comme les excès de la flagellation p.209, la physionomie de Nicodème pp. 35 et 221, l'interprétation des textes est exacte. C'est ainsi que les paroles du Christ sur la parenté p. 72 et l'indissolubilité du mariage pp. 145-146 reçoivent une expression nette et correcte. Cette exactitude suppose un long et patient commerce avec les évangiles.

Mais ce qui par-dessus tout gagnera à l'auteur la sympathie des lecteurs, c'est son émouvante sincérité. Le regard et l'amour de Jésus pour le jeune homme riche provoquent ce commentaire : « O minute éternelle, comme je t'ai souvent enviée... après la volupté du repos, de l'agitation, de la vue, après les pas atardés dans quelque sombre avenue. Puis, sentant mon âme épiée par ces mêmes yeux... parce que je n'avais pas su garder le trésor de la foi reçue, comme un pur don, je baissais doucement le front et des larmes chaudes glissaient sur mes deux mains » (p.157). L'A. présente ainsi son volume : « Je n'ai pas écrit ce livre afin de poser au grand chrétien. Oh ! non, Dieu m'en garde bien ! Car si Jésus décidait d'écrire mes fautes sur le sable — comme autrefois — ce n'est pas sur une petite place publique qu'il irait mais sans doute au désert » (p.11).

Je souhaite à l'A. de très nombreux lecteurs qui « rencontrent cet Homme et fassent route avec lui ».

Montréal

ADRIEN MALO, O.F.M.

PANNETON, CHAN. GEORGES, *Vous qui souffrez*. Montréal, Éditions Fides, 1945. 20cm. 112pp. 35s.

En moins de deux ans, les deux premières éditions, soit 6,000 copies de cet ouvrage, ont été vendues. Pour répondre à la demande, l'A. présente une troisième édition plus riche que les précédentes : une émouvante lettre que saint Louis de Gonzague mourant adresse à sa mère (p.6), un article sur les trois enfants de Fatima (p.60), une image représentant l'apparition de Fatima (p.64), trois magnifiques hors-textes (pp.16, 32, 48), voilà quelques-unes des additions contenues dans ce nouveau texte. En le portant à la connaissance de nos lecteurs, je le leur recommande sincèrement.

Montréal

ADRIEN MALO, O.F.M.